

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 42 (1916)
Heft: 11

Artikel: Les intérêts allemands dans l'industrie minière française
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-32364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

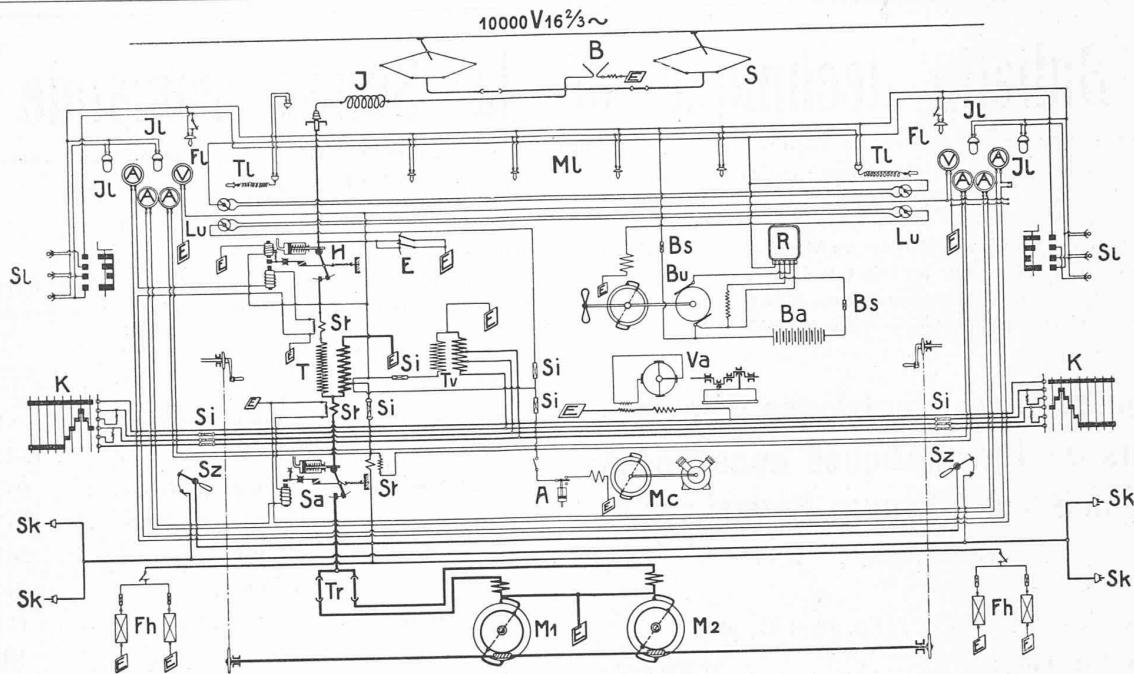


Fig. 18. — Schéma des connexions de la locomotive 1-D-1.

LÉGENDE : S = Prise de courant. — B = Parafoudre. — J = Bobine de self. — H = Interrupteur à haute tension. — T = Transformateur principal. — St = Transformateur de courant. — Sa = Interrupteur du stator. — M = Moteur de traction. — Si = Coupe-circuits — Tr = Transformateur auxiliaire. — Ba = Batterie. — Sk = Coupleurs. — K = Contrôleur pour le moteur de la pompe à vide. — JL = Lampe pour les instruments. — Lu = Commutateur de lumière. — E = Connexion à la terre. — M_v = Moteur de compresseur. — A = Régulateur automatique de pression. — Fh = Radiateur pour la cabine de manœuvre. — Sz = Interrupteur de chauffage. — Sl = Lanterne-signaux. — TL = Lampe mobile. — ML = Lampe du compartiment des machines. — Fl = Lampe de la cabine de manœuvre.

Les moteurs sont du type à répulsion, système *Brown-Boveri-Déri*, dont le réglage a lieu exclusivement par décalage des balais. Les carcasses du stator sont disposées de façon à raidir le châssis. Le couple moteur est transmis directement de l'arbre des moteurs à l'un des essieux moteurs (sans l'intermédiaire d'un faux essieu). Les manivelles, montées sur l'arbre du rotor, entraînent des bielles disposées en **V** des deux côtés de la locomotive (voir fig. 17) et dont la tête commune est munie d'une glissière dans laquelle coulisse le bouton de manivelle de l'essieu moteur. La bille qui constitue la branche avant du **V** fait corps avec la tête, l'autre bille y est fixée par une articulation. Le mouvement de cet essieu est transmis aux autres essieux moteurs par des bielles d'accouplement articulées. Les boutons des manivelles des arbres de rotors des deux moteurs ne sont pas reliés, de sorte que les deux bielles de chaque côté de la locomotive forment un triangle dont le côté supérieur est absent.

Le dispositif de freinage est le même que celui de la locomotive 1 — B — 1. Pression du frein à main: 29 480 kg. ou 70 % du poids adhérent. Pression du frein à vide: 31 520 kg., soit 75 % du poids adhérent. Capacité des réservoirs des deux cylindres: 240 l. chacun.

Puissance-horaire du transformateur de traction: 825 KVA, dont 120 KVA destinés au chauffage du train et aux appareils auxiliaires.

Le reste de l'équipement est semblable à celui de la locomotive 1 — B — 1.

Le schéma des connexions est donné par la fig. 18.

Concours pour un Hôtel de District au Locle.

(Voir N° du 25 mai 1916, page 97). Nous publions aux pages 107 à 109 une reproduction du troisième prix et des mentions honorables.

Les intérêts allemands dans l'industrie minière française.

« Et tenez, disait M. Thyssen à M. J. Huret, envoyé du *Figaro*, à propos de ces usines françaises en Alsace-Lorraine, nous touchons du doigt la preuve de l'utilité des bons rapports entre la France et l'Allemagne. En Lorraine vous avez énormément de minerai de fer excellent, mais pas de charbon, tandis que nous avons beaucoup plus de charbon qu'il ne nous en faut, mais pas de minerai. Il est donc indispensable que nos pays vivent en paix et, si on le pouvait, en bons termes ».

Ces paroles sont piquantes dans la bouche du grand industriel qui non seulement sut, à force de ténacité et d'énergie, s'assurer, par une heureuse politique, une notable partie des gisements de fer des bassins de Brie et de Normandie, peut s'enorgueillir d'être le seul Allemand authentiquement propriétaire d'une concession de mine sur territoire français, mais encore réussit à créer, en pleine France, aux environs de Caen, un établissement métallurgique gigantesque, doté de tous les perfectionnements imaginables, et parvint, grâce à une habileté presque diabolique, à déjouer les efforts des autorités francaises qui tentaient de l'empêcher d'avoir la haute main dans l'administration de l'entreprise.

Au surplus, le cas de M. Thyssen n'est pas isolé: il ne représente qu'une des opérations, la plus hardie peut-être et celle qui eut le plus éclatant succès, d'une vaste campagne destinée

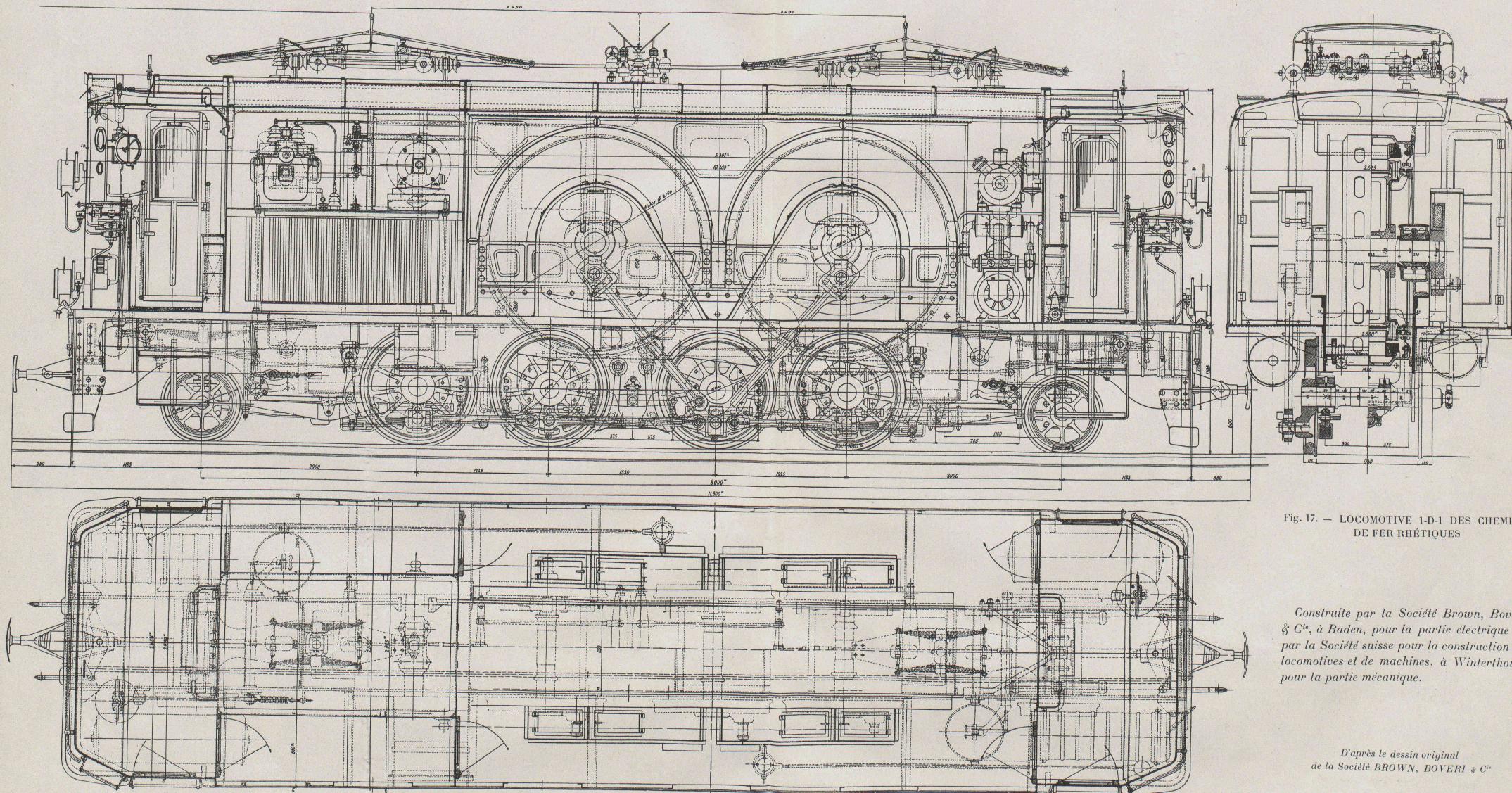


Fig. 17. — LOCOMOTIVE 1-D-1 DES CHEMINS
DE FER RHÉTIQUES

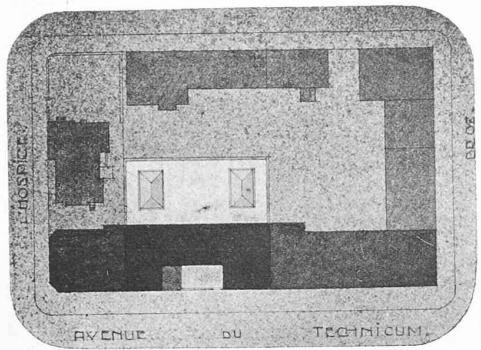
Construite par la Société Brown, Boveri & Cie, à Baden, pour la partie électrique et par la Société suisse pour la construction de locomotives et de machines, à Winterthour, pour la partie mécanique.

D'après le dessin original
de la Société BROWN, BOVERI & Cie

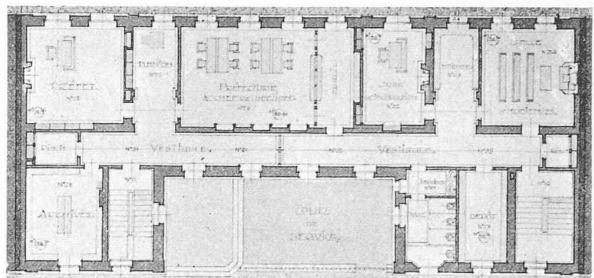
Seite / page

leer / vide /
blank

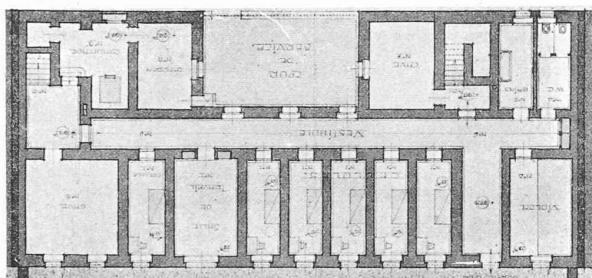
CONCOURS POUR UN HOTEL DE DISTRICT AU LOCLE



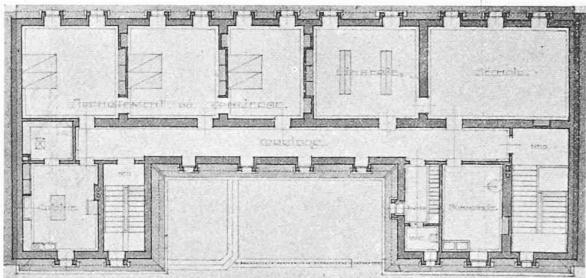
Plan de situation. - 1 : 1500.



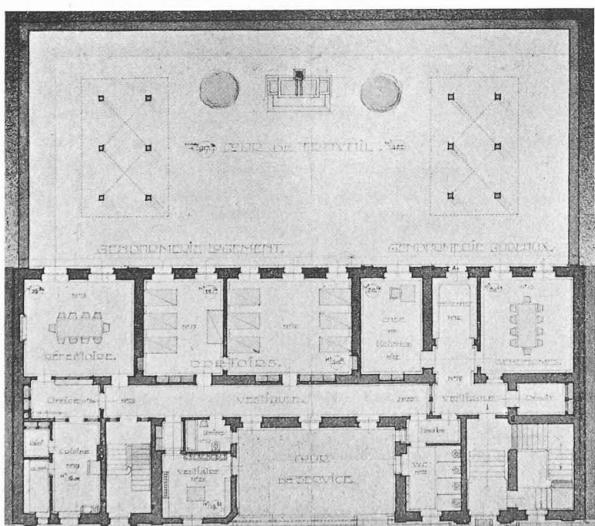
Premier étage. — 1: 400.



Rez-de-chaussée inférieur. — 1: 400.



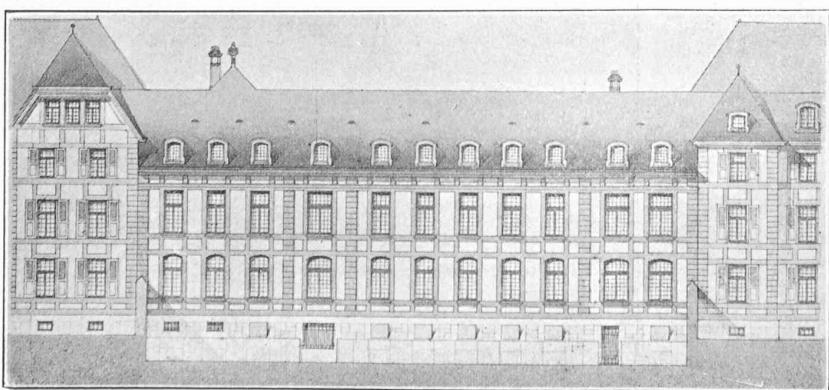
Combles 1 : 400.



Rez-de-chaussée supérieur. — 1 : 400.



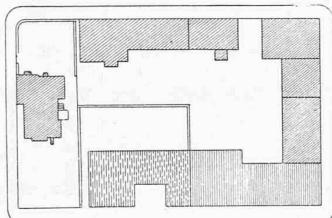
Perspective.



Façade sud, sur cour. - 1: 400

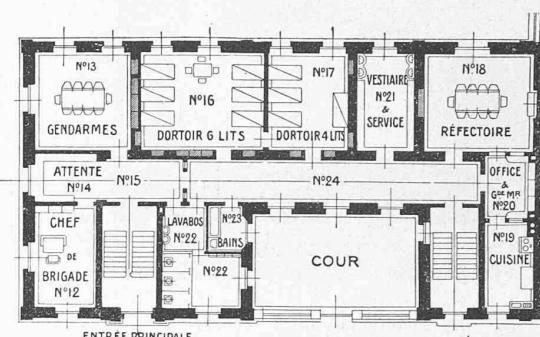
III^{me} prix : projet « Pandore »
de MM. *R. Convert et J. Favarger*,
architectes, à Neuchâtel.

CONCOURS POUR UN HOTEL DE DISTRICT AU LOCLE

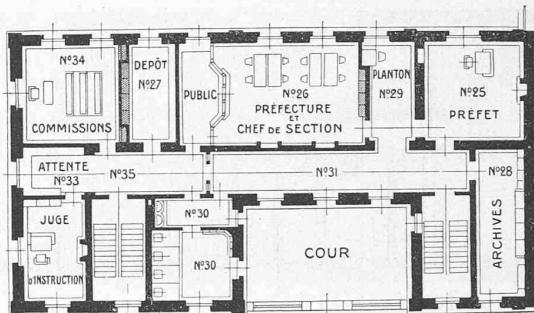


Plan de situation. — 1 : 2000.

Variante du projet « Pandore » de MM. R. Convert et J. Favarger, architectes, à Neuchâtel.



Rez-de-chaussée supérieur. — 1 : 400.



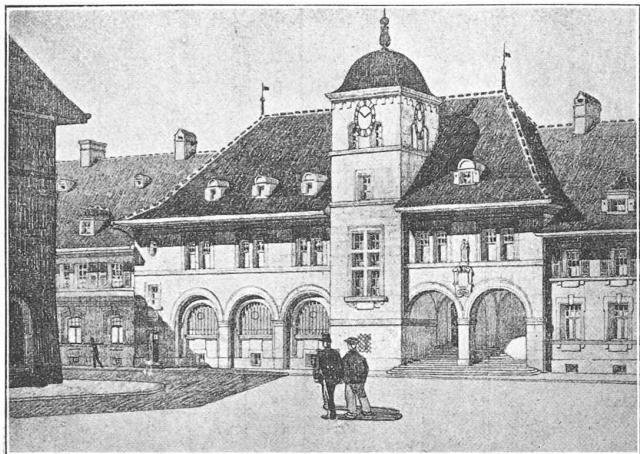
Premier étage. — 1 : 400.

à procurer aux métallurgistes allemands le fer qu'ils ne trouvent pas en suffisance dans leur pays et, subsidiairement, à leur permettre de « contrôler » l'industrie française. Il vaut la peine de consacrer quelques instants à ces manifestations d'un génie tentaculaire, souvent admirable par l'ampleur de ses conceptions, mais dangereux pour ceux qu'il trouve désarmés.

Imaginons un grand chef de ces monstrueux établissements métallurgiques allemands, véritable potentat investi des moyens d'expansion les plus puissants, préoccupé sans cesse de développer son entreprise. Ses charbonnages lui fournissent la houille en excès, il dispose de capitaux immenses, mais il manque de minerai de fer. Il s'est fourni jusqu'à présent en Espagne, mais les gisements s'y épuisent, en Suède, mais le gouvernement suédois, désireux de favoriser la création d'une industrie nationale, met obstacle aux exportations, il a entrepris des travaux de prospection au Brésil et même à Sumatra, mais ces pays sont fort éloignés, les transports sont onéreux et l'exploitation des gisements difficile, tandis qu'à quelques kilomètres de ses usines, de l'autre côté de la frontière, à Longwy, à Briey, à Nancy, plus loin, dans la Normandie, le minerai de fer abonde et il est d'une qualité excellente. Et les Français, toujours si empressés à souscrire à toutes sortes d'emprunts étrangers, négligent la mise en valeur de ces inestimables richesses. Quelle tentation de faire leur bonheur, fût-ce malgré eux, en les faisant bénéficier de l'expérience, de l'organisation et des capitaux allemands. Oui, mais y a ce malheureux chauvinisme qui dénature et paralyse les meilleures intentions ; ils sont rares en France ceux qui, comme l'auteur d'un article paru en 1914 dans un journal de Nancy, célèbrent les bienfaits de la pénétration allemande : et ce sont les journaux à fort tirage, comme le *Malin*, qui crient « au danger national »

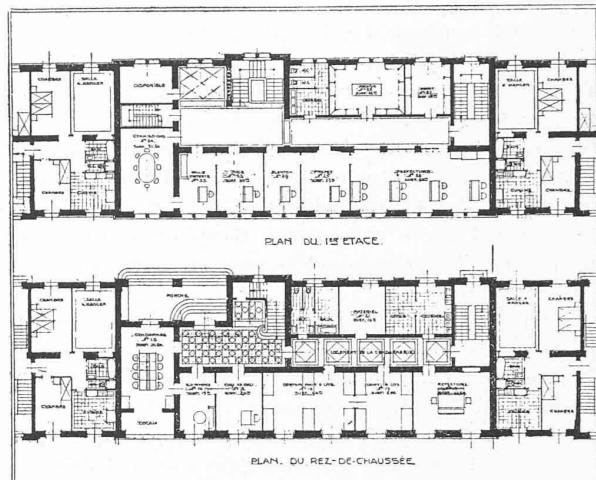
et affirment que les « Allemands finiront par posséder les neuf dixièmes du fer de France ». Mais à quoi bon se laisser intimider par ces crieailles ; il se trouve partout des gens souples et avisés qui ont la conscience nette de leurs intérêts : on finira bien par les découvrir et s'en servir. Obtenir directement la propriété de concessions ? Il n'y faut pas songer, car le Conseil d'Etat veille à démasquer les intrus et on ne connaît guère que Thyssen qui ait été assez malin pour en décrocher une. Alors on biaise et au besoin on opérera un adroit escamotage à la barbe des intéressés distraits : nous en citerons un exemple. Ou bien, le métallurgiste allemand dira au métallurgiste français ce que M. Thyssen disait à M. Huret : vous avez trop de fer et pas assez de charbon, moi j'ai trop de houille mais pas assez de fer. Arrangeons-nous, prenez une participation dans mon entreprise et fournissez-moi du fer ; réciproquement je prendrai une participation à votre Société et je vous livrerai du charbon. On connaît un exemple de ce système d'entente cordiale, nous l'analyserons tout à l'heure, mais il ne semble pas avoir fait école. Il fallait trouver autre chose : on créa des syndicats mixtes dans lesquels on réservait aux industriels allemands une participation congrue ; il y en a de nombreux exemples ; ils ne satisfont guère les métallurgistes allemands qui ne paraissent y voir qu'une étape dans l'acheminement à d'autres organismes où ils auraient la prépondérance, qu'ils « contrôleraient », comme on dit en termes du métier. Cette étape a été souvent franchie et les dits organismes existent à plusieurs exemplaires. Il n'est pas toujours facile de les définir ni de les différencier des syndicats de la première étape et le Dr *Ungeheuer*, qui leur a consacré une pénétrante étude dans *Technik und Wirtschaft*, n'y parvient pas sans peine ni sans arbitraire. A propos d'un de ces cas, il avoue « qu'on ne sait pas si l'ancienne entreprise française est tom-

CONCOURS POUR UN HOTEL DE DISTRICT AU LOCLE

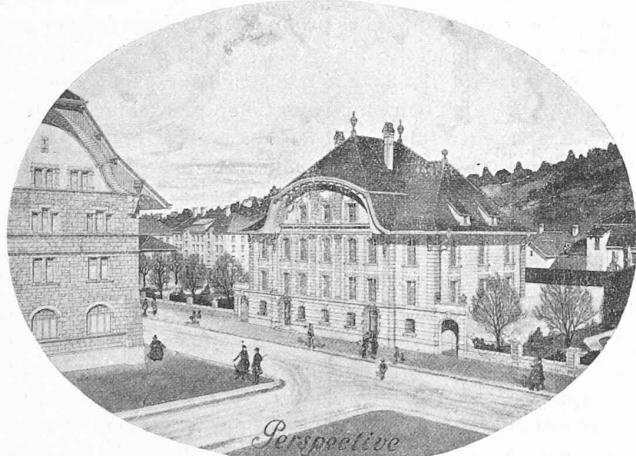


Perspective.

Mention honorable : projet « Louvain » de M. M. Braillard, architecte, à Genève.

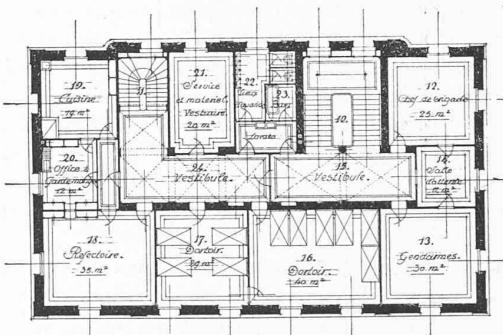


Rez-de-chaussée et 1^{er} étage. — 1: 600.

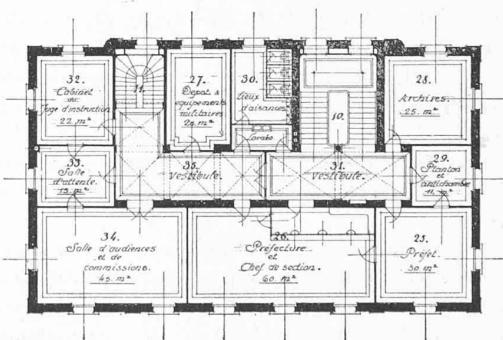


Perspective

Mention honorable : projet « Pax » de MM. J. & E. Crivelli, architectes au Locle



Rez-de-chaussée supérieur. — 1 : 400.



1^{er} étage. — 1 : 400.

bée toute entière en la possession des industriels allemands ou si ceux-ci, pour ménager l'opinion publique, ne se masquent pas derrière une société française fictive » et il ajoute : « c'est, selon toute probabilité, cette seconde interprétation qui est vraie ! ».

Voici, maintenant, une brève analyse de ces différents types d'association ou d'expropriation. Ces renseignements sont empruntés à la notice déjà citée du Dr Ungeheuer, un spécialiste de ces matières.

Participations allemandes à l'exploitation de concessions de mines françaises. — Arrangement entre la Société française

des Aciéries de Longwy et les frères Rœchling de Saarbrück.
Rœchling accorde à Longwy une participation d'un quart, moyennant cinq millions de marcs, au charbonnage Karl Alexander, (3586 ha.), à Bäsweiler, dans le district d'Aix-la-Chapelle avec une option en faveur de Longwy d'étendre sa participation à la moitié du capital social, dans un délai de cinq ans. Longwy dispose en outre, à prix coûtant, de la houille et du coke en proportion de sa participation. A cet effet, une Société à responsabilité limitée est créée, dans l'administration de laquelle Longwy est représentée, mais avec

la réserve expresse que Rœchling y conservera la prépondérance.

A titre de contrepartie, Longwy accorde à Rœchling une participation jusqu'à $\frac{1}{2}$, moyennant quatre millions de francs, à l'exploitation de sa concession de minerai de fer de Valleroy, dans le bassin de Briey. L'entreprise a la forme d'une Société anonyme au capital de neuf millions de francs. Longwy s'engage à céder, dans le délai de deux ans, à Rœchling 8 000 des 16 050 actions de 500 francs qu'elle reçoit pour l'apport de sa concession. Rœchling est représenté dans le Conseil d'administration, mais Longwy s'y réserve la prépondérance.

Ce type d'association qui, basé sur une exacte réciprocité, met les parties sur le même pied et crée entre elles une manière d'entente cordiale, est isolé. On verra que les types suivants en diffèrent notablement.

1. En vue d'exploiter sa concession de minerai de fer de Jarny (Briey) (812 ha.), la Société métallurgique de Senelle-Maubeuge créa, en 1906, la Société des Mines de Jarny, au capital de six millions de francs, porté plus tard à douze millions, dont cinq millions étaient attribués à Senelle-Maubeuge pour l'apport de sa concession, tandis que le reste des actions passait en grande partie aux mains des trois puissantes Sociétés allemandes *Phoenix*, *Haspe* et *Hæsch*. Au début, les quatre Sociétés participèrent chacune pour $\frac{1}{4}$ aux travaux d'exploitation, mais la gestion de l'entreprise finit par être monopolisée par le consortium allemand. Cette Société des Mines de Jarny possède, en outre, la concession de Sancy (735 ha.), octroyée à la maison Marc Raty et Cie, à Saulnes.

2. Même exemple d'absorption lente par le groupe allemand, à propos de la concession de Murville (496 ha.), propriété encore de Senelle-Maubeuge, qui en fit la matière d'un apport contre 16 000 actions à la Société des mines de Murville, fondée en 1907, au capital de dix millions de francs, (20 000 actions de fr. 500), dont les 4 000 actions restantes furent souscrites : 2 925 par les directeurs de Senelle-Maubeuge et 950 pour le compte de la Société allemande *Aumetz-Friede* qui s'attacha à accroître sa participation, dont le montant passa successivement à fr. 5 935 372 en 1908; 7 471 948 en 1909; 8 991 115 en 1910; 9 591 115 en 1911, tant et si bien qu'avant la guerre le participant allemand s'était taillé la part du lion et exercait la prépondérance dans la gestion de l'entreprise.

Ces deux exemples illustrent suffisamment la tactique qui a présidé à l'évolution de ces associations franco-allemandes. Le tableau suivant, établi par le Dr Ungeheuer, en donne la nomenclature. Il s'est agi, jusqu'ici, de « participations » seulement; nous verrons, dans un prochain article, que les grands métallurgistes allemands, peu satisfaits de ce système, sont parvenus à acquérir en fait, sinon nominalement, la propriété de 12 276 hectares de concessions françaises.

Récapitulation des participations allemandes à des entreprises minières françaises.

Sociétés allemandes participantes	Concessions françaises de minerai de fer	Superficie des concessions en hectares
1. Gebrüder Rœchling Valleroy (Meurthe et Moselle)		886 hectares.
2. Phoenix, Haspe et Hæsch	{ Jarny " 812 " { Sancy " 735 "	
3. Aumetz-Friede Murville " 496 "		

A reporter 2929 hectares

			Report	2929	hectares
4. Deutsch-Luxembour-gische Bergwerks-					
u. Hütten-A.-G.	Moutiers	"	696	"	
5. Dillinger Werke	Conflans	"	820	"	
6. Rümelinger und St- Ingberter Hochhö-fen u. Stahlwerke					
A.-G. avec Deutsch-Luxemburg	Serrouville	"	720	"	
7. Burbacher Hütte ("Arbed")	{ Errouville Bellevue	{ " 948 " 589			
			Total	6702	hectares.

Le Comptoir vaudois d'échantillons.

Les perturbations provoquées par la guerre européenne dans les échanges commerciaux avec nos voisins ont ramené l'attention des négociants et des consommateurs sur l'activité de notre industrie vaudoise. Cette circonstance a fait naître l'idée de grouper ces produits et de les présenter aux intéressés.

Le 6 mars 1916, la Société industrielle et commerciale de Lausanne décidait d'organiser un Comptoir vaudois d'échantillons. Les organisateurs ont tendu à réaliser le but cherché en réunissant le plus grand nombre d'échantillons de produits manufacturés dans le canton de Vaud, cela le plus rapidement et le plus simplement possible.

Grâce à la bonne volonté de nos industriels, ils sont parvenus à réunir aux Galeries du Commerce un ensemble fort intéressant et qui dénote chez nous une activité industrielle réjouissante. Par le temps qui court, cette constatation seule a une importance économique certaine. Le Comptoir se complètera chaque jour et dans certaines de ses parties se renouvellera constamment au choix des exposants. Il prouvera aux négociants que dans bien des domaines ils pourraient avoir recours bien davantage à notre industrie vaudoise. Si cette expérience pouvait aboutir à des résultats pratiques, l'œuvre entreprise aura été utile au pays.

Aperçu des produits exposés.

Les produits sont groupés dans deux salles et dans le vestibule central.

Première salle.

1. Horlogerie : produits finis, pièces détachées, pierres pour horlogerie, boussoles, horlogerie fine, instruments de précision.

2. Machines parlantes, boîtes à musique, métronomes.

3. Ferronnerie et serrurerie d'art, taillanderie.

4. Fonderie de laiton et bronze, décolletages.

5. Machines employées pour l'imprimerie.

6. Plieuses automatiques.

7. Outilages : étaux, limes.

8. Coutellerie et rasoirs.

9. Installations électriques : câbles, fils, appareillage, compteurs, horloges, séchoirs, radiateurs.

10. Carburateurs, colliers de scellement, aiguilles à tricoter, nickelage d'aluminium, lettres pour enseignes, tamis, marques pour bétail, soudure auto-chimique.